

# Règlement d'exposition national des perruches de couleur

## 1. Conditions générales

Les conditions générales s'appliquent à l'ensemble des expositions organisé par la fédération des éleveurs de perruches suisse (SWV).

### 1.01 Comité d'organisation

Pour le bon déroulement de l'exposition, l'application des conditions, respect des statuts et règlement durant l'exposition (du moment de la livraison des animaux jusqu'à la fin de l'exposition) est responsable le comité d'organisation. Qu'est composé d'un chef technique, d'un responsable des perruches de couleur, du président, du secrétaire d'exposition de SWV et si possible d'un représentant de la section SWV, organisatrice ou d'une société partenaire. En cas de besoin d'un changement de la composition du comité d'organisation, (absence, jugement ou autres causes), les membres de remplacement sont désigné par le comité du SLEW. Toutes autres décisions qui ne figurent pas dans ce règlement, sont du ressort du comité d'organisation.

### 1.02 Prélèvement des oiseaux

Durant la période d'expositions les exposants n'ont pas le droit de prélever des oiseaux exposé. Les exceptions sont accordées par le comité d'organisation pour des oiseaux malade, blessé, stressé ou qui ne sont pas en état de jugement. Ces oiseaux peuvent en accord avec le comité d'organisation être pris à la maison par l'éleveur.

L'éleveur contrevenant sera disqualifié immédiatement.

### 1.03 Interdiction de fumer

Dès l'arrivée jusqu'à la fin de l'exposition des oiseaux, il est strictement interdit de fumer dans la halle d'exposition.

### 1.04 Inscription

Les inscriptions, ainsi que le paiement des taxes des emplacements se font comme annoncé sur l'invitation.

Les erreurs d'inscriptions, les oiseaux restent dans les classes de présentation comme annoncé, mais seront disqualifié.

### **1.05 Répartition des classes**

Pour les expositions les directives de la répartition des classes ont été approuvées à l'assemblée générale :

Classe jeune sujet: Perruches du propre élevage bague de l'année de l'exposition.

Classe adulte: Perruches du propre élevage bague de l'année précédente de l'exposition et plus ancienne.

Les jeunes sujets ne sont pas admis dans la classe des adultes

### **1.06 Livraison des oiseaux**

Chaque exposant est lui-même responsable de l'heure de la livraison de ces oiseaux. Il n'est pas possible de les envoyer par Poste ou par train.

L'exposant ayant connaissance d'éventuelles maladies des oiseaux ou provenant d'une exploitation avec risque de transmission de maladies est exclu de la SWV.

### **1.07 Cages**

Seules les cages du SWV, AZ, BS, et les cages officielles de WBO sont autorisées dans les expositions, ainsi que les cages de COM I et COM II reconnues. Veuillez observer les points suivants:

- Les vieux numéros doivent être supprimés
- Seuls les supports de la carte officielle sont admis
- Le nouveau numéro de cage doit être posé au milieu de la face de la cage de présentation
- Sont autorisés seuls les abreuvoirs blancs.
- Le fond de cage doit être couvert d'une épaisseur de 1-2cm d'un aliment pour perruches ordinaire du commerce. Le millet en grappe au sol est autorisé. Si besoin cet aliment peut être mis à disposition par la SWV
- Des cages défectueuses et sales ne sont pas autorisées et peuvent être refusées par le responsable à la livraison.

### **1.08 Manipulation des oiseaux**

En cas de constatation d'une manipulation non autorisée par exemple des plumes collées, retouche de couleurs sur les plumes un rapport par écrit doit être fait par le responsable de l'exposition en demandant à 2 personnes de venir constater la fraude. Le cas doit si possible être pris en photo. Tous les oiseaux de cet éleveur concerné sont disqualifiés. Les autres mesures à prendre sont

- L'éleveur est avec effet immédiat pendant deux ans exclus d'expositions (jusqu'au 31 décembre de l'année suivante)
- S'il s'agit d'un expert actif, l'autorisation de juge-expert lui est retirée sur le champ-
- En cas de récidivité l'éleveur/juge est exclu de la SWV

### **1.09 Bagues**

Chaque perruche doit porter qu'une seule bague, c'est-à-dire, il n'y peut avoir une deuxième bague.

Les oiseaux avec deux bagues sont disqualifiés. Les bagues autorisées sont avec un diamètre de 4,0mm maximum

Est autorisé les bagues suisses uniformes fermées (oiseaux d'agrément suisse, Exotis, SWV) ainsi les bagues suisse et étranger des sociétés et associations reconnues et autorisé par l'assemblée générale. Après le jugement l'organisation peut ordonner un contrôle des bagues qui peut être partiel ou systématiquement sur les oiseaux. Le contrôle se fait d'un responsable de l'organisation et d'un juge-expert.

### **1.10 Manipulation avec des bagues**

En cas de constat d'une manipulation de bague, l'oiseau porte une bague d'un autre éleveur ou il est possible d'enlever la bague sans difficulté, un rapport écrit doit être établie par l'organisation en présence de deux témoins. Si possible prendre une photo. Tous les oiseaux de cet éleveur seront disqualifiés. Les autres conséquences sont :

- L'éleveur est avec effet immédiat pendant deux ans exclus d'exposition (jusqu'au 31 décembre de l'année suivante)
- S'il s'agit d'un expert actif, l'autorisation de juge-expert lui est retirée sur le champ, basée sur le règlement des juge-expert de SLEW.
- En cas de récidivité l'éleveur/juge est exclu de la SWV

### **1.11 Responsabilités**

L'exposant expose à ces risques et péril. La SWV réfute toute la responsabilité en cas de perte ou dommage pendant le transport ou pendant l'exposition.

### **1.12 Choix des juges-expert**

Le choix du juge-expert se fait par le responsable des perruches de couleurs en accord avec le comité de SWV.

### **1.13 Photos**

Pour faire des photos, le choix des oiseaux se fait par une personne nommé par l'organisation pour pouvoir sortir les oiseaux des cages. Pour la prise des photos l'organisation mandate une personne. Lesquels et combien d'oiseaux qui sont pris en photo découlent de l'organisation, les photos sont à disposition de la SLEW pour pou pouvoir les publié sur internet, dans les journaux ou d'autre besoin.

## **2. L'exposition nationale des perruches de couleurs**

### **2.01 Lieu de l'exposition**

L'exposition nationale de la SWV a lieu une fois par année dans différentes endroit dans la suisse. Si besoin ils peuvent demander un soutien d'une section SWV ou d'une société partenaire.

### **2.02 Le déroulement du jugement par catégorie présenté**

Pour l'exposition nationale c'est le barème des catégories « moyen » qui est utilisé.

Avant le début du jugement une liste par juge-expert est établie par l'organisation. Les jeunes et adultes dans la même catégorie seront jugés séparément dans l'ordre chronologique de 1 à 7 par le même juge. Les champions par catégorie restent sur la table de jugement. Le numéro de cage est inscrit sur la fiche prévue pour cet effet. Tous les autres oiseaux retournent immédiatement dans les étagères initiales.

### **2.03 Des classes de jeunes et adultes dans le même groupe**

De tous les jeunes oiseaux gagnant dans leur catégorie et du même groupe seront opposé enfin de définir la meilleure paire de jeune oiseau du groupe.

De tous les oiseaux adulte gagnant dans leur catégorie et du même groupe seront opposé enfin de définir la meilleure paire des oiseaux adulte du groupe.

### **2.04 Champion de groupe**

Tous les oiseaux définis comme vainqueur seront jugé dans leur groupe attribué. Ceci sera en maximum du rang 1 à8, (s'il y a 2 groupes qui font partie du groupe principal) respectivement du rang 1 à 12 maximum (en attribution de 3 groupes rejuger)

Le premier classé sort champion de groupe.

En plus au niveau du groupe principal il faut définir parmi les perruches classé le meilleur jeune et le meilleur oiseau adulte du groupe et chercher le sexe opposé et le signaler.

Champion de groupe	=	point rouge
Meilleur jeune sujet du groupe	=	point bleu
Meilleur jeune sujet du groupe SO	=	point vert
Meilleur adulte du groupe	=	point jaune
Meilleur adulte du groupe SO	=	point noir

(SO = sexe opposé)

### **2.05 Champion d'exposition**

De tous les champions de groupe (point rouge) sera défini le champion de l'exposition. Le même oiseau sera le meilleur jeune sujet ou adulte de l'exposition. Ensuite on définit parmi le meilleur oiseau signalé de l'autre catégorie d'Age et ensuite on définit le meilleur du sexe opposé.

À la fin on définit le champion du sexe opposé de l'exposition.

### **2.06 Médailles**

Après le classement du groupe (selon point 2.04) sont attribuées les médailles suivantes :

Meilleur couple à l'interne du groupe, médaille d'or.

Un autre couple du point 2.03 choisie reçoit la médaille d'argent.

Tous les autres champions de classe reçoivent la médaille de bronze.

### **2.07 Concurrence entre élèves**

Pour définir le meilleur classement par élève, sont additionnées les médailles gagnées par exposant.

Sont distribués les points suivants:

Médailles d'or 30 points

Médaille d'argent 20 points

Médailles de bronze 7 points

D'après le nombre de points réalisés une liste sera établie pour le classement des élèves

## 2.08 Prix spéciaux et distinction

Coupes :	Meilleur oiseau de l'exposition Meilleur oiseau du sexe opposé
Certificats :	Meilleur jeune sujet Meilleur jeune sujet du sexe opposé Meilleur oiseau adulte Meilleur oiseau adulte du sexe opposé
Prix spécial :	Meilleur résultat d'ensemble Meilleur résultat d'ensemble d'un jeune éleveur Champion de groupe 1 – 9

## 3. Conclusions

En envoyant l'inscription signée, chaque exposant accepte le règlement d'exposition

Le Président :

Le responsable des  
perruches de couleur :



Tony Binggeli

John Wyssmann